REGLEMENT DU JEU
« SCANNEZ POUR GAGNER»

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu avec obligation d'achat organisé par la société MEUBLES IKEA France, société par actions simplifiée au capital de 8 840 000 euros, dont le siège social est sis au 425 rue Henri Barbusse BP 129 – 78 375 Plaisir Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro B 351 745 724.

Tout jeu ayant ses règles, vous trouverez ci-dessous celles applicables à celui-ci. Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement.

ARTICLE 2 : DUREE

Le Jeu se déroulera dans l'ensemble des 33 magasins IKEA situés sur le territoire français du 1er septembre 2018 au 31 Août 2019 inclus.

Il est entendu que nous pourrons reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Le cas échéant, nous vous en informerons dans les meilleurs délais.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu est réservé aux personnes physiques majeures d'au moins 18 ans, résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) et titulaires d'une carte IKEA FAMILY.

En raison de la réglementation interdisant les dons effectués à des personnes dépositaires de l'autorité publique (article 433-1 du code pénal), toute personne investie par délégation de la puissance publique d'un pouvoir de décision et de contrainte sur les individus et sur les choses, en ce inclus notamment les fonctionnaires de l'Etat, les militaires et le personnel des établissements d'enseignement publics, ne pourra pas participer à ce Jeu dans l'exercice de ses fonctions, mais seulement à titre personnel comme toute personne non investie de ses fonctions.

Ne peuvent participer au Jeu-Concours les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées ainsi que les mandataires sociaux et employés de IKEA ou de toute société affiliée (qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle), les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, et leur famille (même adresse postale).

Description du Jeu :

Un tirage au sort mensuel sera effectué pour chaque magasin, parmi les clients ayant scanné leur carte IKEA FAMILY lors de leur passage en caisse (voir conditions de participation ci-dessous).

Ce tirage au sort désignera chaque mois, pour chaque magasin entre 4 et 7 gagnants, identifiés grâce à leur numéro de carte IKEA FAMILY, lesquels seront susceptibles de gagner les lots identifiés dans l'article 4.2.1.

Des tirages au sort supplémentaires seront effectués afin de désigner, parmi l'ensemble des clients ayant scanné leur carte IKEA FAMILY, les gagnants des lots identifiés à l'article 4.2.2 ci-après.

Conditions de participation :

- Etre titulaire d'une carte IKEA FAMILY. Le participant et potentiel gagnant est la personne au nom de laquelle la carte est enregistrée ;

- Scanner la carte IKEA FAMILY lors du passage en caisse ; Un même client pourra être comptabilisé plusieurs fois (et donc augmenter ses chances d'être tiré au sort) sur le même mois, dans la limite d'un passage en caisse par jour.

- Avoir accepté de recevoir des communications par email et/ou sms de la part de IKEA lors de la souscription de la carte, ne pas être inscrit sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique, pour le cas où seul le numéro de téléphone aurait été communiqué au moment de la souscription de la carte. A défaut IKEA ne pourra pas communiquer au participant qu'il a remporté l'une des dotations mises en jeu.

Restrictions :

Les achats faits sur le site ikea.fr ne permettent pas de participer au tirage au sort.

Les participants ne pourront être tirés au sort plusieurs fois au cours d'un même mois (sur différents magasins).

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU

4.1 Désignation des gagnants :

Les gagnants du mois seront prévenus par téléphone ou courrier électronique dans les 15 jours suivants le tirage au sort.

Ils devront répondre à cette prise de contact et venir récupérer leur lot dans le magasin IKEA dans lequel le tirage au sort a été effectué. Pour le cas où la dotation ne serait pas réclamée par le gagnant dans les 7 jours qui suivent la date de prise de contact par le magasin, le gain sera considéré comme perdu et sera proposé au gagnant suppléant. Si le suppléant ne réclame pas non plus la dotation dans les 7 jours qui suivent la date de prise de contact par le magasin, le gain sera considéré comme perdu et le magasin pourra alors décider de remettre la dotation en jeu ou de tout simplement garder la dotation.

4.2 Dotations :

Les dotations sont les suivantes, pour l'ensemble des magasins participants :

4.2.1 Chaque mois entre 4 et 7 lots (le nombre diffère en fonction du magasin) :

- 4 bons de réductions par magasin et par mois :
  a. 1 bon d'achat de 25€,
  b. 1 bon d'achat de 50 €,
  c. 1 bon de 75€,
  d. 1 bon de 100€,

  Donc en tout 1584 bons répartis sur les 33 magasins pendant toute la période de jeu (396 bons de chaque valeur).
- Entre 1 et 3 lots supplémentaires par mois et par magasin, le choix, le nombre et le type de lot étant librement déterminé par le magasin. Ces lots seront communiqués en magasin et/ou sur la page internet locale du magasin.

4.2.2 Lots supplémentaires :

- Entre 2 et 3 séjours Center Parcs par mois, d'une valeur commerciale de 690 euros, sur l'ensemble des magasins, distribué aléatoirement. Il y a en tout 33 séjours à faire gagner pour la France dans l'année de jeu. Chaque magasin aura 1 gagnant séjour Center Parcs dans l'année. Le descriptif et les détails du séjour sont annexés au présent règlement.

- 3 séjours en Suède pour 2 (deux) personnes d'une valeur approximative de 3000 € (Séjour 2480 € + prise en charge par IKEA, jusqu'à concurrence de 520 € de tout ou partie du trajet Domicile / Aéroport et/ou d'un repas sur place en Suède). Ces séjours seront gagnés par tirage au sort, à raison d'1 séjour à gagner sur l'ensemble des 33 magasins, distribué aléatoirement, à 3 reprises durant la période annuelle du jeu

(périodes de participation communiquées dans le courant de l'année du jeu). Le descriptif et les détails du séjour sont annexés au présent règlement.

Ces dotations ne sont pas cessibles et ne feront l'objet d'aucune compensation financière en cas de non utilisation.

La valeur indiquée pour les lots correspond au prix moyen en vigueur à la date de rédaction du présent règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de substituer à tout moment au cadeau, un cadeau d'une valeur au moins équivalente.

ARTICLE 5 : TEMOIGNAGES ET CREATIONS

Vous pourrez être invité à remplir un questionnaire afin de nous témoigner vos impressions sur le Jeu et/ou le lot attribué. Dans ce cas, vous nous autorisez gratuitement à reproduire, représenter, modifier, adapter (notamment traduire), transférer et distribuer le témoignage que vous nous aurez communiqué. Cette autorisation est valable un an à compter de l'enregistrement de votre témoignage, pour le monde entier et pour tout type de support (audiovisuel, presse, internet, etc.).

ARTICLE 6 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En adhérant au règlement du Jeu, vous consentez à ce que Meubles Ikea France SAS, en qualité de responsable du traitement traite vos données afin de prendre en compte votre participation. Ces données seront conservées le temps nécessaire à l'accomplissement de l'objectif poursuivi lors de leur collecte, sauf dispositions légales contraires. Elles pourront uniquement être communiquées aux services internes à Ikea et à ses prestataires de services intervenant dans le cadre de la finalité précédemment décrite. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de retrait de votre consentement. Pour les exercer, veuillez adresser un courrier précisant votre demande à: Meubles IKEA France SAS– 425 rue Henri Barbusse – 78370 Plaisir ou un mail à cil.ikeafrance@ikea.com, auquel vous aurez joint un justificatif d'identité. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur la charte de protection des données sur www.IKEA.fr

ARTICLE 7: RESPONSABILITE

La Société Organisatrice n'engage pas sa responsabilité en cas de fraude, déclarations inexactes ou au cas où la sélection des gagnants doive être reportée, annulée ou modifiée, ou la durée du jeu modifiée. Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à citer leurs noms et coordonnées, par tous procédés et sur tous supports, dans le cadre du présent Jeu, pendant une durée de 2 ans, sans que celui-ci ne leur ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité que la remise du lot attribué.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou règlementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce en magasin.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

ARTICLE 10 : CONSULTATION DU REGLEMENT

Ce règlement peut être consulté en magasin ou sur le site internet de IKEA à l'adresse suivante : www.ikea.fr pendant toute la durée du Jeu. Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Jeu auprès de la Société Organisatrice, à

l'adresse postale suivante : Meubles IKEA France SAS, 425 rue Henri Barbusse, BP 109, 78375 PLAISIR Cedex.

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE

Le Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

ANNEXE
DESCRIPTIF SEJOUR CENTER PARCS

	SEJOUR CENTER PARCS
VALORISATION TTC	690 €
DESCRIPTIF	Gagnez 1 séjour à Center Parcs en week-end 3 nuits (du vendredi 15h au lundi 10h) ou en mid-week 3 nuits (du lundi 15h au vendredi 10h) dans l'un des 5 domaines Center Parcs en France : . Le domaine des Bois-Francs . Le domaine des Hauts de Bruyères . Le domaine du Lac d'Ailette . Le domaine des Trois Forêts . Le domaine du Bois aux Daims
CONDITIONS	Ce séjour comprend la mise à disposition d'un cottage Premium pour 4 personnes (2 chambres, draps et couettes fournis, salle de bains, cuisine, vaisselle, lave-vaisselle, mobilier pour bébé, TV, ménage en fin de séjour excepté le coin cuisine) et l'accès à l'Aqua Mundo. Les frais de transport, de restauration et les autres activités restent à la charge des bénéficiaires.
VALIDITE	Validité de 1 an à partir de l'émission du bon séjour, hors vacances scolaires et périodes spéciales, ponts et jours fériés. La réservation sera enregistrée 2 mois avant la date d'arrivée en fonction des disponibilités allouées à cette offre. Non cessible, ce séjour ne pourra être reporté, ni échangé contre de l'argent ou autre prestation, ni même vendu.
MODALITE DE RESERVATION	Dès réception du bon séjour le gagnant devra le compléter : choix de date, destination, adresse postale, téléphone, adresse email impérative et retourner le coupon à l'adresse indiquée au dos du bon séjour. La réservation sera enregistrée 2 mois avant la date d'arrivée sous réserve des disponibilités allouées à cette offre. La confirmation indiquant son numéro de réservation lui sera adressée par email.

Och vinnaren är…*

**Traduction : Et le gagnant est…*

Les pays Scandinaves sont reconnus pour être des pionniers en matière de développement durable ; ils figurent d'ailleurs dans le classement des 10 pays les plus « verts » au monde. Saviez-vous que la Suède fut le 2ème pays après l'Australie, à avoir adopté une charte de l'écotourisme ? Depuis 2010, Stockholm est devenue la première « capitale verte » d'Europe. Avec son spectaculaire archipel de plus de 24 000 îles et îlots dont seulement un millier est habité, c'est un véritable paradis de nature qui s'offre aux portes de la ville. Venez donc découvrir, le temps d'un long week-end, toutes les perles qu'offre Stockholm et ses environs. Passionnés de navigation, de nature de faune sauvage, d'architecture ou d'histoire, vous serez charmés par Stockholm que l'on nomme d'ailleurs à juste titre « la Venise du Nord ».

J1: Stockholm

Vol direct Paris CDG – Stockholm. Arrivée à l'aéroport international de Stockholm puis **transfert privé jusqu'à l'hôtel Skeppsholmen 4*,** situé proche du centre-ville. Installation à votre hôtel pour 3 nuits.

J2 - J3 : Journées libres à Stockholm

Avec votre **carte pass Stockholm inclus dans votre séjour**, vous découvrez à votre rythme la capitale suédoise avec notamment la vieille ville « Gamla Stan » avec ses ruelles étroites, la grande place du marché « Stortorget » avec ses constructions typiques du 17ème siècle, le Palais Royal, l'Hôtel de ville où a lieu chaque année, la remise du prix Nobel.

Le Stockholm Pass offre une entrée gratuite dans plus de 60 curiosités touristiques, monuments et musées de premier ordre ainsi que pour un grand choix d'excursions en bateau et en bus. Profitez de cette merveilleuse ville de Stockholm de terre et d'eau avec nos bus et bateaux Hop On-Hop Off qui vous conduisent confortablement aux attractions les plus connues. Non inclus dans cette carte : les transports en commun

En été, nous vous recommandons également les excursions suivantes **(à réserver et à payer sur place) :**

Les îles de Fjäderholmarna

Embarquez à bord d'un bateau pour rejoindre les **îles de Fjäderholmarna** – une île pittoresque se trouvant à environ 25 minutes de la capitale. Vous y découvrirez de nombreuses galeries et ateliers d'artisanat, des cafés, des restaurants au milieu d'une nature protégée. L'archipel de Stockholm s'étend sur env. 60 km à l'est de Stockholm, jusqu'aux îles d'Åland, et sur près de 120 km le long de la côte Est de la Suède. Il est composé de plus de 24 000 îles et îlots. Les îles de l'archipel sont très faiblement peuplées, et si elles étaient historiquement des terres de pêcheurs, elles sont devenues aujourd'hui, un lieu de promenade et de villégiature très apprécié par les habitants de Stockholm et de sa région.
En fonction de de la période et de l'heure de départ, possibilité que l'excursion à Fjäderholmarna soit remplacée par une excursion en bateau à Vaxholm, ville pittoresque de l'archipel où vous pourrez y observer des maisons en bois préservées datant de 1900, également à visiter, la forteresse.

Parc Naturel et Archipel

Nous vous recommandons une visite du **musée en plein air de Skansen,** situé sur l'île de Djurgården qui évoque à travers ses maisons, ses fermes et ses ateliers d'artisanat, le mode de vie et la culture suédoise. Djurgården est un parc naturel faisant partie intégrante du « parc national urbain » de Stockholm. Un endroit unique en son genre. Après avoir été un terrain de chasse royal, cette île est devenue au 18ème siècle, une aire populaire de détente et de loisirs. N'hésitez pas à vous déplacer sur l'île en empruntant l'ancien tram-musée de Stockholm, qui relie pendant tout l'été, l'île au centre-ville de Stockholm ; ou pourquoi ne pas louer un vélo pour découvrir à votre rythme, le parc avec ses galeries, ses musées et ses restaurants. C'est aussi sur l'île de Djurgården que se trouve l'un des plus beaux musées de Scandinavie : le musée Vasa. Ce musée abrite l'original du navire royal Vasa, entièrement restauré après avoir passé plus de 300 ans dans la boue des eaux du port de Stockholm.

Balade en bateau rapide

Embarquement sur un gros hors-bord rapide (activité non réalisable pour les enfants de moins de 15 ans) pour une balade d'env. 1h30 au cœur de l'archipel en passant par les îles de Vaxholm, Fjäderholmarna, Djurgården, etc.

Et si vous avez encore du temps avant le repas du soir, ne manquez pas de visiter le quartier de Hammarby Sjöstad – le quartier « Eco » de Stockholm… Le soir, pourquoi ne pas prendre un verre au « icebar » de la capitale ?

J4: Stockholm

Petit déjeuner à l'hôtel. Matinée consacrée à la découverte du quartier de Södermalm, devenu aujourd'hui, l'un des quartiers les plus branchés de la capitale. Il a été également rendu célèbre grâce à la trilogie « Millenium » de l'écrivain Stieg Larsson.
Transfert privé de l'hôtel à l'aéroport de Stockholm et envol vers la France.

PRIX TOTAL pour deux adultes : 3000 euros

Séjour comprenant : les vols directs Paris-Stockholm-Paris avec la compagnie régulière SAS-Scandinavian Airlines (en classe W), les taxes aériennes (103 € par personne, sous réserve de modification par la compagnie), les transferts privés de l'aéroport à l'hôtel A/R, 3 nuits en hôtel équiv. 4* (chambres avec douche et wc privés), les petits déjeuners-buffet scandinaves, la carte pass Stockholm pour 3 jours et au choix un préacheminement vers Paris **et/ou** un diner à Stockholm (maximum 520 euros).

Ne comprend pas : les repas autres que petits déjeuners, les excursions optionnelles, les assurances (devis sur demande).